

ENSAB

44 Bd de Chézy Centre
35000 - RENNES

ENSAB ACCUEIL AMPHI SANITAIRES

44 Bd de Chézy Centre
35000 - RENNES

Lot N°05 REVETEMENTS DE SOLS - PEINTURE



SOMMAIRE

REVETEMENTS DE SOLS - PEINTURE	2
05.0 GENERALITES	2
05.0.1 DOCUMENTS DE REFERENCE	2
05.0.2 PRESTATIONS DUES PAR L'ENTREPRENEUR.....	2
05.0.3 ETIQUETAGE DES MATERIAUX	2
05.0.4 QUALITE DES PEINTURES ET VERNIS	2
05.0.5 RECEPTION DES SUPPORTS	3
05.0.6 TRAVAUX EN SITE OCCUPÉ	3
05.1 DESCRIPTIF DES TRAVAUX	3
05.1.1 RECEPTION DE SUPPORT	3
05.1.2 REVETEMENTS DE SOLS	3
05.1.2.1 REBOUCHAGE MORTIER DE CIMENT.....	3
05.1.2.2 ENDUIT DE LISSAGE - P4.....	3
05.1.2.3 LAME LVT U4P3	4
05.1.2.4 CARRELAGE GRES CERAME - MANHATTAN CASALGRANDE PADANA	4
05.1.2.5 PLINTHE CARRELAGE.....	4
05.1.2.6 FAÏENCE BLANCHE.....	5
05.1.2.7 PROFILS POUR REVETEMENT DE SOL	5
05.1.3 PEINTURE	5
05.1.3.1 PEINTURE SUR OUVRAGE EXISTANT	5
05.1.3.2 PEINTURE SUR OUVRAGES METALLIQUES ET NON FERREUX.....	5
05.1.3.3 PEINTURE SUR OUVRAGES BOIS	6
05.1.3.4 PEINTURE DES MURS.....	6
05.1.3.5 PEINTURE DES PLAFONDS	7
05.1.3.6 LASURE SUR OUVRAGES BOIS.....	7
05.1.3.7 JOINT DE FINITION	7
05.1.4 NETTOYAGE DE LIVRAISON	7
05.1.5 NETTOYAGE DE CHANTIER	8

REVETEMENTS DE SOLS - PEINTURE

05.0 GENERALITES

05.0.1 DOCUMENTS DE REFERENCE

D'une façon générale, les travaux du présent lot doivent répondre aux prescriptions techniques, documents techniques unifiés, cahier des charges du CSTB et normes françaises en vigueur à la date de la signature des marchés.

05.0.2 PRESTATIONS DUES PAR L'ENTREPRENEUR

REVETEMENTS DE SOLS

Outre les travaux décrits à la charge du présent lot dans les documents contractuels et sauf stipulations contraires, l'entreprise doit en outre, et en coordination avec les autres lots :

- * La fourniture et la pose des revêtements proprement dits.
- * La fourniture de l'outillage et du matériel d'exécution nécessaire.
- * La livraison des revêtements dans un bon état de propreté sans taches de colle.
- * L'acceptation de l'état apparent du support (cote d'arase, planéité, état de surface) débarrassé de tous gravats et souillures.
- * S'assurer de la compatibilité des produits utilisés avec le support et la destination de l'ouvrage.
- * La fourniture et la pose de l'écran de désolidarisation exigé en cas de pose sur un Système d'Étanchéité Liquide (SEL).
- * Le joint souple sous plinthe en cas de pose sur sous-couche isolante.
- * La fourniture et la mise en œuvre du matériau de remplissage des joints de fractionnement.
- * Le balisage des zones pendant la durée des travaux de revêtements et pendant les délais de séchage.
- * La protection des sous-couches isolantes
- * Pour les revêtements à effet décoratif, les études, plans d'appareillage et calepinage éventuels du revêtement.
- * La fourniture et la pose de cornières de rive des joints de dilatation, respectant les joints du charpentier et éventuellement de leur couvre-joint ou du matériau de remplissage.
- * L'exécution des socles maçonnés.
- * La fourniture et l'application d'un enduit de lissage et de l'adhésif pour la pose par collage en plein du revêtement.
- * La fourniture et l'application d'un produit de préparation dans le cas de la pose de dalles plombantes amovibles.
- * En cas de pose tendue, la fourniture et la pose de la thibaude, la pose des matériels annexes tels que bandes d'ancrage et tringles, la fourniture et la pose d'un écran anti-poussière dans le cas d'une pose sur parquet ancien.
- * Le balayage et le nettoyage des revêtements et plinthes à l'issue de ses travaux.
- * la reconnaissance du support
- * l'implantation et/ou le traçage du développé de ses ouvrages,
- * la fourniture et la mise en place, réglage et fixation à la structure support des ossatures primaires le cas échéant nécessaires (pour les plafonds ou rampants),
- * les piquages et nettoyages nécessaires, le cas échéant, pour le raccordement avec les autres ouvrages,
- * la fourniture, le transport et la mise en œuvre des produits propres à l'exécution de ses travaux,
- * la fourniture de l'outillage, du matériel d'exécution ainsi que les échelles et échafaudages nécessaires,
- * Le nettoyage des salissures occasionnées par son intervention compris évacuation des résidus et transport en décharge agréée.

PEINTURE

Outre les travaux décrits à la charge du présent lot dans les documents contractuels et sauf stipulations contraires, l'entreprise doit en outre, et en coordination avec les autres lots :

- * La fourniture, le transport et la mise en œuvre des produits propres à l'exécution des travaux.
- * La fourniture de l'outillage et du matériel d'exécution nécessaire aux travaux.
- * La reconnaissance des subjectiles telle qu'elle est définie à l'article 5 de la norme NF P 74-201-1 (Référence DTU 59.1).
- * La fourniture des produits propres à l'exécution des travaux.
- * La mise en peinture des surfaces de référence et des éprouvettes mobiles façonnées par les autres corps d'état en conformité avec les prescriptions de l'article 6 de la norme NF P 74-201-1 (Référence DTU 59.1).
- * L'application des produits suivant prescriptions de la norme NF P 74-201-1 (Référence DTU 59.1) et des documents particuliers du marché concernant l'état de finition, l'aspect mat, satiné, brillant et les coloris.
- * Les manutentions et équipements spéciaux nécessaires pour permettre le libre accès aux subjectiles.
- * La fourniture des échafaudages, engins et appareils nécessaires aux travaux, leur pose et dépose et les frais s'y afférents.
- * Le nettoyage des salissures occasionnées par son intervention compris évacuation des résidus et transport en décharge agréée.

05.0.3 ETIQUETAGE DES MATERIAUX

Les produits et matériaux de construction, revêtement de mur et de sol, peinture et vernis sont étiquetés A au sens de l'arrêté du 19 avril 2011 (Se référer à la liste indicative des produits entrant dans le champ d'application du décret n°2011-321 du 23 mars 2011).

La durabilité naturelle ou conférée du bois (normes NF EN 350-2 et NF 351-1) est adaptée à la classe d'emploi (déterminée dans la norme NF EN 335). En cas de traitement des produits bois, ce dernier est réalisé par un produit biocide, en phase aqueuse conforme à la directive 98/8/CE et le bois traité est labellisé CTB-B+ (ou équivalent); ou le bois est traité en usine avec un produit labellisé CTB-P+ ou équivalent.

05.0.4 QUALITE DES PEINTURES ET VERNIS

Toutes les peintures, toutes les lasures et tous les vernis seront à faible émissions de COV et disposeront de la labellisation NF ENVIRONNEMENT. Elles seront étiquetées classe A+ pour les émissions dans l'air intérieur. Les émissions seront conformes à l'arrêté du 19/04/2011.

05.0.5 RECEPTION DES SUPPORTS

Avant la date prévue par le marché ou par l'ordre de service pour procéder à l'exécution des travaux, l'entrepreneur doit constater sur place que les subjectiles et supports sont conformes aux dispositions du marché et à l'obtention du classement final exigé par la réglementation en fonction du produit qu'elle doit employer ou des ouvrages à réaliser.

Il doit noter les défauts constatés et les cas de non-conformité avec les documents particuliers du marché et les prescriptions et en aviser, par écrit, le Maître d'Oeuvre qui, avant tout début d'exécution des travaux décidera, en accord avec l'entrepreneur, et après un examen contradictoire avec les corps d'état intéressés, de la mise en conformité éventuelle.

Tout démarrage des travaux est considéré comme un accord tacite de réception des supports et l'entrepreneur doit prendre à sa charge toutes les sujétions nécessaires afin que ses propres travaux soient réalisés dans les règles de l'art.

05.0.6 TRAVAUX EN SITE OCCUPÉ

Les travaux du présent marché seront exécutés en site occupé.
L'entreprise reconnaît avoir parfaitement intégré cette contrainte dans l'établissement de son offre.

Elle devra organiser ses interventions de manière à garantir en permanence la sécurité des occupants, du public et du personnel, ainsi que la protection des biens, conformément à la réglementation applicable aux ERP.
La continuité de l'exploitation du site devra être assurée pendant toute la durée des travaux. Les nuisances (bruit, poussières, vibrations, odeurs, circulations) devront être strictement limitées.

Toutes les sujétions induites par le caractère occupé du site et par le fonctionnement d'un ERP (phasage, protections collectives et individuelles, signalisation, clôtures, isolement des zones de travaux, nettoyage renforcé, horaires adaptés, etc.) sont réputées incluses dans les prix du marché.

05.1 DESCRIPTIF DES TRAVAUX

05.1.1 RECEPTION DE SUPPORT

Avant la date prévue par le marché ou par l'ordre de service pour procéder à l'exécution des travaux, l'entrepreneur doit constater sur place que les subjectiles et supports sont conformes aux dispositions du marché et à l'obtention du classement final exigé par la réglementation en fonction du produit qu'elle doit employer ou des ouvrages à réaliser.

Il doit noter les défauts constatés et les cas de non-conformité avec les documents particuliers du marché et les prescriptions et en aviser, par écrit, le Maître d'Oeuvre qui, avant tout début d'exécution des travaux décidera, en accord avec l'entrepreneur, et après un examen contradictoire avec les corps d'état intéressés, de la mise en conformité éventuelle.

Tout démarrage des travaux est considéré comme un accord tacite de réception des supports et l'entrepreneur doit prendre à sa charge toutes les sujétions nécessaires afin que ses propres travaux soient réalisés dans les règles de l'art.

Localisation :

Ensemble du projet

05.1.2 REVETEMENTS DE SOLS

05.1.2.1 REBOUCHAGE MORTIER DE CIMENT

Réalisation d'un rebouchage en mortier maigre autonivelant, composé de ciment, de sables et d'adjuvants.
Finition destinée à recevoir un ragréage au présent lot.
Compris toutes sujétions de mise en œuvre.

Localisation :

• Ensemble :

Suivant plans architecte :

- Au droit de la cloison démolie entre les 2 sanitaires existants

05.1.2.2 ENDUIT DE LISSAGE - P4

Fourniture et mise en œuvre de ragréage auto-lissant P4 faisant l'objet d'un avis technique attestant de sa compatibilité avec le support et le revêtement.

Le classement au poinçonnement et la mise en œuvre devront être conforme au classement UPEC du local et du revêtement concerné.
Le type de produit employé sera compatible avec le support dans le cas d'ouvrage existant.
Traitement de fissures et préparations des support suivant prescriptions du fabricant.

L'entrepreneur du présent lot prendra toutes les précautions d'usage et de protection pour éviter les projections de colle et d'enduit de ragréage sur les éléments des autres corps d'état. A défaut, il en assurera le nettoyage et les reprises éventuelles à ses frais.

Lot N°05 REVETEMENTS DE SOLS - PEINTURE

Localisation :

• Ensemble :

Suivant plans architecte :

- Empreinte existante dans la cuisine de la cloison démolie entre les 2 anciens sanitaires

A PREVOIR EN OPTION :

- Ensemble de la Cuisine (NOTA : L'enduit sera mis en oeuvre sur le sol carrelé existant)

05.1.2.3 LAME LVT U4P3

Fourniture et pose collée de lames à bords chanfreinés type iD SQUARE de chez Tarkett ou équivalent, coloris au choix de l'architecte dans la gamme du fabricant :

- Classification UPEC : U4 P3 E2 C2
- Classification européenne d'usure : 34
- Couche d'usure compacte transparente de 0.80 mm,
- Épaisseur total 4,50 mm
- Masse surfacique 5195g/m²
- Efficacité acoustique Delta Lw >= 12 dB
- Réaction au feu Bfl-s1

Localisation :

• Ensemble :

Suivant plans architecte :

- Bagagerie

A PREVOIR EN OPTION :

- Cuisine (NOTA : Les lames seront posées sur l'enduit sur le sol carrelé existant)

05.1.2.4 CARRELAGE GRES CERAME - MANHATTAN CASALGRANDE PADANA

Fourniture et pose de carrelage de type grès cérame - Gamme MANHATTAN de chez CASALGRANDE PADANA

Fractionnement suivant réglementation.

Traitement des joints de plinthes et carrelage au mortier de jointoiement.

Joints mastic sous les plinthes en liaison avec du carrelage.

Référence : Gamme MANHATTAN de chez CASALGRANDE PADANA

Classement UPEC : U4 P3 E2 C1

Dimension : Suivant plan architecte

Pose : Collée

Plinthes : Plinthes droites assorties avec joint à la pompe entre plinthe et carrelage

Coloris : Référence et calepinage au choix de l'architecte

NOTA :

* Se référencer à la norme XP P05-011 qui définit les critères de classement en glissance des différents locaux pour le choix du carrelage.

Compris toutes sujétions de mise en oeuvre.

Localisation :

• Ensemble :

Suivant plans architecte :

A PREVOIR EN OPTION :

- Raccord de l'ancienne cloison séparative entre les 2 sanitaires, à prévoir au sol et au mur

05.1.2.5 PLINTHE CARRELAGE

Fourniture et pose de plinthe carrelage dito existant

Traitement des joints de plinthes et carrelage au mortier de jointoiement.

Joints mastic sous les plinthes en liaison avec du carrelage.

Plinthes droites assorties avec joint à la pompe entre plinthe et carrelage (les carreaux coupés sont interdits)

Localisation :

• Ensemble :

Suivant plans architecte :

- En périphérie des murs peints du sanitaire

Lot N°05 REVETEMENTS DE SOLS - PEINTURE**05.1.2.6 FAÏENCE BLANCHE**

Fourniture et pose d'une faïence émaillée dito existant.

Pose collée et traitement des joints au coulis de ciment blanc.

Les colles et joints utilisés seront de marques et de composition agréées par les fabricants ou prescrites dans les avis techniques.

Référence	Gamme Blanche de chez Bretagne Matériaux
Dimension	20x20 cm
	Mate ou brillant suivant choix architecte

Prévoir :

* la réalisation d'un joint d'étanchéité silicone blanc 1ère catégorie aux jonctions avec l'appareillage sanitaire en complément de celui prévu dans le DTU plomberie.

* la réalisation d'un joint d'étanchéité silicone blanc 1ère catégorie aux jonctions avec les ouvertures (huisseries, châssis vitrés...) et autres équipements afin de parfaire la finition au droit de ces ouvrages.

* les découpes au droit des points singuliers compris joints d'étanchéité et de finition en silicone blanc 1ère catégorie.

* la fourniture et pose de profil de finition PVC type RONDEC PRO de chez SCHLUTER de couleur blanche sur tous les arrêts de faïence (verticaux/horizontaux) et angles saillants compris découpes soignées et liaisons par profil d'angle.

* le nettoyage de l'ensemble.

" Ce produit devra posséder une étiquette COV A+ au sens de « l'arrêté du 19 avril 2011 relatif à l'étiquetage des produits de construction ou de revêtement de mur ou de sol et des peintures et vernis sur leurs émissions de polluants volatils ».

Compris toutes sujétions de mise en œuvre.

Localisation :

• Ensemble :

Suivant plans architecte :

- Reprise derrière le miroir déposé de la cuisine

A PREVOIR EN OPTION :

- Mur existant du fond de la cuisine, pose collée sur faïence existante (NOTA : La faïence de la cuisine sera posée sur la faïence existante, prévoir toutes sujétions de mise en œuvre)

05.1.2.7 PROFILS POUR REVETEMENT DE SOL

Fourniture et pose de profilés en laiton compris toutes sujétions de mise en œuvre.

* A chaque changement de nature de sol pour l'ensemble du projet entre parquet et carrelage ou parquet et lame LVT (liaisons ou transition de hauteur variable).

* Raccord au niveau de l'ancienne cloison séparative des 2 sanitaires (plat laiton) et partout où la finition pourra l'exiger.

Localisation :

• Ensemble :

Suivant plans architecte :

- Ensemble des localisations précisées ci-dessus et partout où la finition pourrait l'exiger

- Plats laiton pour raccord au sol de l'ancienne cloison séparative des 2 sanitaires. Le plat sera à prolonger en partie verticale sur la faïence existante

05.1.3 PEINTURE**05.1.3.1 PEINTURE SUR OUVRAGE EXISTANT**

L'entreprise est réputée avoir visitée le site et reconnu l'ensemble des supports existants.

Elle adaptera sa proposition technique à l'état des supports existants.

Localisation :

• Ensemble :

Ensemble du projet

05.1.3.2 PEINTURE SUR OUVRAGES METALLIQUES ET NON FERREUX

Support métaux ferreux

* nettoyage et dépolissage

* retouche éventuelle de la couche inhibitrice de corrosion (pour les ouvrages livrés avec peinture anti-rouille par le lot Serrurerie)

* couche intermédiaire

* couche de finition type A - aspect brillant lisse

Support métaux non ferreux, galvanisé et PVC

* nettoyage et dépolissage

* dégraissage ou dérochage

Lot N°05 REVETEMENTS DE SOLS - PEINTURE

- * couche d'accrochage
- * couche intermédiaire
- * couche de finition type A - aspect brillant lisse

NOTA : Les ouvrages existants feront l'objet d'un lessivage avant travaux.

Localisation :

- Ensemble :

Suivant plans architecte pour l'ensemble du projet :

Peinture sur toutes les faces

- Ensemble des tuyauteries de chauffage et plomberie visibles du sanitaire et de la cuisine

05.1.3.3 PEINTURE SUR OUVRAGES BOIS

Support bois

- * Brossage
- * Couche d'impression
- * Rebouchage
- * Ponçage, époussetage
- * Enduit
- * Ponçage, époussetage
- * Couche intermédiaire
- * Ponçage, époussetage
- * 2 couches de finition type A - aspect brillant lisse

NOTA :

- Pour les ouvrages bois et vernis existants, prévoir un lessivage et un ponçage préalable des supports

Localisation :

- Ensemble :

Suivant plan architecte :

- Ensemble des huisseries bois à peindre du projet, compris habillage
- Habillage du joint de dilatation, horizontal et vertical
- Moulure, habillage, baguette d'angle, etc.

05.1.3.4 PEINTURE DES MURS

Support béton

- * Egrenage
- * Brossage
- * Dégrossissage
- * Enduit repassé
- * Ponçage, époussetage
- * Couche intermédiaire
- * Couche de finition type B - aspect velouté

Support plaque de plâtre

- * Egrenage
- * Rebouchage et révision des joints
- * Ponçage, époussetage
- * Impression
- * Couche intermédiaire
- * Couche de finition type B - aspect velouté

Localisation :

- Ensemble :

Suivant plans architecte :

- Ensemble des murs non faïencés du sanitaire
- Ensemble des murs non faïencés de la cuisine
- Ensemble des murs de l'accueil
- Ensemble des murs du dégagement C
- Murs du dégagement B entre la porte inversée donnant sur la salle C007 et le nouveau BP donnant sur le dégagement C
- Ensemble des cloisons neuves
- Contre-cloison du fond de la salle C007
- Ensemble des murs de la bagagerie
- Ensemble des murs du placard technique

05.1.3.5 PEINTURE DES PLAFONDS

Support plaque de plâtre / béton

- * Egrenage
- * Rebouchage et révision des joints
- * Ponçage, époussetage
- * Impression
- * Couche intermédiaire
- * Couche de finition type B - aspect velouté

Localisation :

• Ensemble :

Suivant plans architecte :

- Ensemble du plafond du sanitaire
- Ensemble du plafond de la cuisine
- Ensemble du plafond de l'accueil
- Ensemble du plafond du dégagement C
- Plafond du dégagement B entre la porte inversée donnant sur la salle C007 et le nouveau BP donnant sur le dégagement C
- Ensemble des plafonds repris

05.1.3.6 LASURE SUR OUVRAGES BOIS

Application d'une lasure de finition transparente teintée, satinée, à base de résines acryliques en phase aqueuse type CETOL de chez SIKKENS.

Les travaux comprendront l'exécution des travaux de préparation avant lasure pour rendre le support apte à l'application d'une lasure en dispersion aqueuse puis l'application de :

- * 1 couche CETOL BLX-PRO
- * 2 couches CETOL BLX PRO TOP

Coloris au choix de l'architecte dans la gamme du fabriquant.

Localisation :

• Ensemble :

Suivant plans architecte :

Lasure sur toutes les faces

- Huisseries bois en IROKO à lasurer (compris huisserie porte neuve extérieure)
- Portes bois neuves en IROKO à lasurer
- Châssis bois de l'accueil, compris châssis coulissant
- Plinthes neuves en bois dur
- Panneau bois ajouté au droit de l'huisserie existante conservée (ancienne porte entre l'accueil et la salle C007)

05.1.3.7 JOINT DE FINITION

L'entreprise prévoira l'application d'un joint silicone ou acrylique partout où cela est nécessaire pour garantir une parfaite finition des ouvrages :

- En périphérie des menuiseries extérieures
- En périphérie des menuiseries intérieures
- sur le dessus des plinthes
- A chaque changement de matériaux
- ...

Et partout où la finition l'exigera.

Localisation :

• Ensemble :

Ensemble du projet

05.1.4 NETTOYAGE DE LIVRAISON

Le titulaire du présent lot doit le nettoyage de livraison de tous les locaux.

L'ensemble des déchets résultants des nettoyages seront évacués à la charge de l'entreprise.

Les produits utilisés pour les nettoyages seront respectueux de l'environnement et être compatibles avec la nature des différents éléments à nettoyer. Pour cela l'entreprise fera de son affaire la collecte des renseignements auprès des fabricants ou entrepreneurs concernés et ce afin de ne provoquer aucune altération ou dégradation du produits mis en œuvre..

En cas d'utilisation de produits chimiques corrosifs ou similaires, les eaux de lavage seront conservées dans des bidons et évacués dans les décharges publics agréées par l'entreprise.

La prestation comprend notamment (liste non exhaustive) :

- * Les revêtements de sol durs et de sol souples (aspiration et lessivage)
- * Les revêtements muraux de toutes natures
- * Les menuiseries extérieures compris vitrages sur les 2 faces

Lot N°05 REVETEMENTS DE SOLS - PEINTURE

- * Les mobiliers de toutes sortes
- * Les ensembles de fermetures
- * Astiquage des chrome et aluminium
- * Les appareils sanitaires et accessoires
- * L'ensemble des organes visibles de plomberie, chauffage, ventilation, désenfumage (robinetteries, WC, lavabos...)
- * L'ensemble des appareillages électriques et accessoires
- * Les ouvrages de serrurerie
- * Les miroirs
- * Les circulations
- * Abords du bâtiment
- * Évacuation des gravats résiduels
- * ... (liste non exhaustive)

L'entreprise devra également l'enlèvement des protections des différents matériaux et matériels encore en place.

L'entreprise devra prendre connaissance de l'ensemble des prestations des autres corps d'états pour appréhender au mieux l'ensemble des ouvrages composant cette opération.

Localisation :

- Ensemble :

Ensemble du projet

05.1.5 NETTOYAGE DE CHANTIER

Le chantier devra toujours être maintenu en parfait état de propreté et l'entrepreneur devra prendre toutes les dispositions utiles à ce sujet.

Les déchets devront toujours être évacués tous les soirs.

L'entreprise devra impérativement inclure dans son offre un poste distinct incluant les prestations suivantes :

- * Le nettoyage au fur et à mesure de l'avancement de ses travaux et au minimum une fois par semaine
- * L'évacuation de ses propres déblais et matériaux divers provenant des travaux de démolitions, des matériels de transport, d'emballage... jusqu'aux décharges agréées en ayant pris soin de réaliser un tri sélectif de ses déchets.
- * Le nettoyage, la réparation et la remise en état des ouvrages, installations, voiries, abords... qu'il a salis ou détériorés.
- * Après chaque intervention l'entreprise devra restituer ces zones de travail en parfait état de propreté, à l'entreprise suivante

En cas de non-exécution de ces prescriptions, le Maître d'œuvre se réserve le droit de faire effectuer les nettoyages ou travaux correspondants autant de fois qu'il sera nécessaire par une entreprise spécialisée. Les frais engendrés seront alors répercutés de plein droit à l'entreprise défaillante.

Localisation :

- Ensemble :

Pour l'ensemble des travaux à réaliser par le titulaire du présent lot pendant toute la durée du projet.